

RÉSONANCES

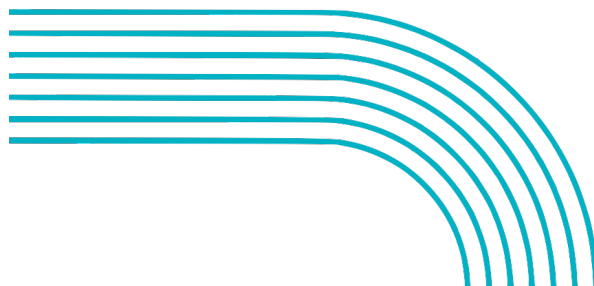
Pôle supérieur musique et danse Nouvelle-Aquitaine

Guide de l'étudiant 2026/2027

POITIERS
BORDEAUX

RÉSONANCES

PÔLE SUPÉRIEUR MUSIQUE ET DANSE NOUVELLE-AQUITAINE



Histoire de RésoNAnces

RésoNAnces - pôle supérieur musique et danse Nouvelle-Aquitaine – est né en janvier 2026 du rapprochement entre le pôle Aliénor et PESMD Bordeaux Nouvelle-Aquitaine.

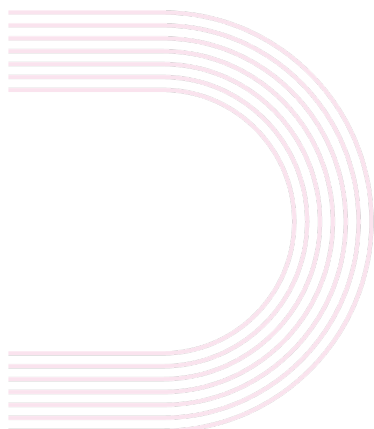
En regroupant les activités des deux pôles historiques, RésoNAnces devient le pôle supérieur de référence pour les formations publiques en musique et en danse en Nouvelle-Aquitaine, avec une double implantation à Bordeaux et à Poitiers.

L'offre de formation comprend des formations aux métiers d'artiste et d'enseignant en musique et en danse ainsi que des modules de formation professionnelle continue pour les professionnels du spectacle vivant et de l'enseignement spécialisé.

RésoNAnces est accrédité par le ministère de la Culture à délivrer le diplôme national supérieur professionnel (DNSP) de musicien et le diplôme d'État (DE) de professeur de musique. Le pôle est habilité à délivrer la formation au diplôme d'État (DE) de professeur de danse classique, danse contemporain et danse jazz. Les diplômes sont accessibles en formation initiale, en formation professionnelle continue. Les diplômes musique sont également ouverts en apprentissage et par la VAE.

L'établissement favorise la mobilité des étudiants et des enseignants en Europe et à l'international, notamment dans le cadre du programme Erasmus+.

RésoNAnces est soutenu par le ministère de la Culture – DRAC Nouvelle-Aquitaine, par la Région Nouvelle-Aquitaine, par les villes de Bordeaux et de Poitiers et par le département de la Gironde.



L'équipe de RésoNAnces souhaite la bienvenue aux nouveaux étudiants et une bonne rentrée à tous !

Formations & diplômes

Les diplômes préparés au sein de l'établissement sont les suivants :

- Le **diplôme national supérieur professionnel de musicien** (DNSPM) est un diplôme de 1er cycle d'enseignement supérieur, validant des études spécialisées de musicien interprète. Il ouvre la possibilité d'une professionnalisation et celle de poursuite d'études (master), en France ou à l'étranger, d'interprète ou de musicologie. Le DNSPM est inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au niveau 6 selon la nouvelle nomenclature du cadre national des certifications professionnelles (à partir du 1er janvier 2020. Le niveau 6 correspond à l'ancien niveau II (Licence).
- Le **diplôme d'État (DE) de professeur de musique** est un diplôme professionnel qui permet d'enseigner dans les établissements publics, associatifs et privés. Le diplôme d'État de professeur de musique est inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au niveau 6 selon la nouvelle nomenclature du cadre national des certifications professionnelles (à partir du 1er janvier 2020). Le niveau 6 correspond à l'ancien niveau II (Licence).
- Le **master** universitaire « Musique : Recherche et pratiques d'ensemble ». La formation s'adresse aux étudiants souhaitant associer un parcours de musicien interprète de haut niveau à la recherche musicologique. Elle est proposée par l'université de Poitiers, en partenariat avec le pôle Aliénor, l'Abbaye aux Dames de Saintes et l'université de Tours.
- Le **diplôme d'État (DE) de professeur de danse** classique, danse contemporain et danse jazz. Cette formation est organisée en trois années, avec une année optionnelle au passage de l'Examen d'Aptitude Technique- EAT, en amont. Le cursus en danse s'articule étroitement avec la licence Arts du spectacle parcours danse, de l'Université Bordeaux-Montaigne, permettant de suivre simultanément les deux cursus. Le diplôme d'État de professeur de danse est obligatoire pour pouvoir enseigner la danse en France tant dans le secteur public que privé, dans les options classique, contemporaine et jazz (loi du 10 juillet 1989). Il permet l'accès aux concours d'entrée dans la fonction publique territoriale. Le cursus proposé ouvre au métier de professeur de danse en conservatoire ou en école de danse.

L'établissement est également centre organisateur national de l'EAT - examen d'aptitude technique - prérequis pour l'inscription en formation au diplôme d'État de professeur de danse.

SOMMAIRE

ÉTUDIER À RÉSONANCES	5
CALENDRIER ACADEMIQUE 2026/2027.....	8
VIE ÉTUDIANTE	9
OUTILS ET RESSOURCES	16
VIVRE À BORDEAUX.....	21
VIVRE À POITIERS	24
CONTACTS	26
INFORMATIONS PRATIQUES	28

ÉTUDIER À RÉSONANCES

Inscription

Première inscription

À la suite du concours et audition d'entrée, les candidats admis en formation doivent confirmer leur inscription en renvoyant un formulaire d'engagement complété et signé ainsi qu'en procédant au règlement des frais d'inscription. L'inscription administrative s'effectue ensuite lors d'un rendez-vous individuel à la rentrée.

Réinscription

Les étudiants déjà en formation doivent confirmer leur réinscription en procédant au règlement des frais d'inscription. L'inscription administrative s'effectue ensuite lors d'un rendez-vous individuel à la rentrée.

Droits de scolarité

Frais d'inscription : 100€

Frais de scolarité :

- Musique : Pour un cursus uniquement : 300€ / Pour deux cursus : 500€

- Danse : DE : 460€ / Prépa EAT : 900€

Forfait spectacle : 60€

NB : Les étudiants bénéficiaires d'une bourse sur critères sociaux sont exonérés des frais de scolarité (ne concerne pas les élèves inscrits à l'année préparatoire au passage à l'EAT).

Tout au long de la formation de l'étudiant, il est tenu d'informer le service de scolarité de tout changement d'information personnel le concernant (adresse postale, RIB, etc.).

Départements d'études

Musique

L'offre de formation est structurée en départements d'études, offrant une dynamique de regroupement d'étudiants sur chacun des sites et des possibilités de travailler par session avec des effectifs plus nombreux et plus diversifiés.

Il existe un **guide par département d'études** et un **guide pour la formation au DE**, accessibles sur le site internet www.resonances-na.eu. Ces guides détaillent les informations générales concernant la formation, la maquette et le contenu des cours, les modalités d'évaluation et le référentiel de la formation.



Les formations en DNSPM et en DE de professeur de musique sont ainsi organisées :

POITIERS	BORDEAUX
• Cordes frottées (violon, alto, violoncelle, contrebasse) • Cuivres (trompette, cor, trombone, tuba) • Musiques traditionnelles (aires culturelles de France) • Musique ancienne : tous instruments, chant • Piano • Saxophone	• Bois (flûte traversière, hautbois, clarinette, basson) • Instruments polyphoniques (guitare, harpe accordéon) • Musiques actuelles amplifiées • Percussions • Piano Les disciplines suivantes sont accessibles au diplôme d'État de professeur de musique : • Accompagnement option musique (piano), option danse (ouvert à tous les instruments : piano, percussions, autres) • Formation musicale

Danse

L'établissement est habilité à délivrer la formation au Diplôme d'État (DE) de professeur de danse classique, contemporaine et jazz. Cette formation est organisée en trois années (conformément à l'arrêté du 24 juillet 2025), avec une année optionnelle préparatoire à l'Examen d'Aptitude Technique – EAT, en amont.

Le cursus en danse s'articule étroitement avec la licence Arts du spectacle parcours danse, de l'Université Bordeaux-Montaigne, permettant de suivre simultanément les deux cursus.

Pour la rentrée 2026/2027, l'inscription en licence Arts du spectacle parcours danse en première année est suspendue.

Règlement des études

Le règlement des études décrit les modalités et critères d'admission, l'organisation et le contenu des cursus, les modalités des évaluations et de délivrance des diplômes. Il est accessible aux étudiants sur leur espace partagé.

International

Titulaire de la charte Erasmus+ et membre de l'association européenne des conservatoires (AEC), RésoNAnces a établi des partenariats avec plus de 40 établissements européens.

L'organisation des cursus permet la mise en relation avec des artistes, des enseignants, des étudiants, et des établissements étrangers :

- Mobilités courtes (5 à 30 jours) ou longues (1 semestre, 1 année académique) des étudiants et des enseignants dans le cadre du programme Erasmus +
- Artistes invités pour des master-classes et sessions spécifiques
- Projet TUNE (Traditional music Undergraduate Network Europe) : partenariat de coopération Erasmus + en musiques traditionnelles 2021-2024 (www.tunemusicnetwork.eu)

Pour toute information sur les mobilités et programme Erasmus+, se reporter à la page « Erasmus OUT » sur www.resonances-na.eu, ainsi qu'à la brochure d'information étudiants.

Vous souhaitez étudier à l'étranger pendant votre cursus ?

Contactez le bureau international de l'établissement :

international@resonances-na.eu

Lauren Suisse, référente Erasmus+
Delphine Lavalley, référente "international"

Prestations publiques, diffusion

• Musique

Les étudiants doivent régulièrement jouer en situation de concert lors de scènes ouvertes, manifestations publiques en collaboration avec différents partenaires.

Les étudiants doivent prendre en charge le plus possible les aspects artistiques de ces prestations (choix de programme), l'organisation (répétitions, fiches techniques...) et toujours se préoccuper de la médiation avec le public (présentations orales et/ou écrites). Il appartient à chaque étudiant de construire son calendrier de prestations très en amont (au semestre ou à l'année) en lien avec son professeur référent.

• Danse

Les étudiants danseurs prennent part à différents projets chorégraphiques dans l'année et performant lors de manifestations publiques en collaborations avec différents partenaires.

Chaque année, le pôle invite un chorégraphe de centre national chorégraphique pour qu'il transmette une des pièces de son répertoire aux étudiants de dernière année de formation au diplôme d'État de professeur de danse.

Chaque année les étudiants de toutes promotions confondues, présentent le fruit de leurs recherches au grand public.

Les événements clés de l'année sont répertoriés dans le planning général de l'établissement.



CALENDRIER ACADÉMIQUE 2026/2027

JOURNÉES D'ACCUEIL DES NOUVEAUX ÉTUDIANTS

- Poitiers : 3 et 4 septembre
- Bordeaux : 9 septembre

DÉBUT DES COURS

- Poitiers : 7 septembre
- Bordeaux : 14 septembre

PREMIER SEMESTRE

- Semaine de tutorat musique : du 14 au 19 septembre : DE3 Poitiers, si possible
- Vacances de Toussaint : du 23 octobre (soir) au 2 novembre (matin)
- Semaine de tutorat danse : du 23 au 29 novembre : DE3
- Vacances de Noël : du 18 décembre (soir) au 4 janvier (matin)
- Semaine de tutorat musique : du 4 au 9 janvier : DE2 et DE3

DEUXIEME SEMESTRE

- Semaines de tutorat danse : du 4 au 23 janvier : DE3
- Vacances d'hiver : du 19 février (soir) au 1^{er} mars (matin)
- Vacances de printemps musique : du 9 avril (soir) au 26 avril (matin)
- Vacances de printemps danse : du 16 avril (au soir) au 26 avril (matin)

JOURNÉE PORTES OUVERTES

- Bordeaux : samedi 30 janvier
- Poitiers : samedi 6 février

EXAMENS

Examens blancs (DE danse) : du 15 au 19 mars

Examens DE danse :

- Le 7 et 8 juin (contemporain)
- Le 14 juin (classique)
- Le 17 et 18 juin (jazz)

CONCERTS

- Deuxième année : du 12 au 28 mai
- Fin d'études : du 9 au 25 juin

FIN DES COURS : 30 juin

VIE ÉTUDIANTE

Santé et bien-être

1. Se soigner

Couverture santé : l'Assurance Maladie

À partir de 18 ans, toute personne devient un assuré autonome et gère l'administration de sa santé. Pour être bien remboursé par l'Assurance Maladie des frais de santé, voici les bons réflexes à adopter :

- Créer votre compte personnel : Ameli – ameli.fr (régime général), MSA (régime agricole) ou tout autre espace de gestion en fonction du régime spécial ;
- Renseigner ou mettre à jour ses informations personnelles ;
- Déclarer un médecin traitant ;
- Mettre à jour sa carte vitale (une fois par an et à chaque changement de situation dans les bornes installées dans toutes les caisses d'assurance maladie ou en pharmacie)
- Adhérer à une complémentaire santé. L'Assurance Maladie rembourse une partie des frais de santé. Pour être remboursé à 100%, il faut souscrire une complémentaire santé (celle des parents ou une autre).

Autres cas :

- Vous êtes né à l'étranger et n'avez pas de numéro de sécurité sociale : il faut s'inscrire sur le site <https://etudiant-etranger.ameli.fr>. Si vous travaillez pendant vos études, vous êtes couvert par la protection universelle maladie (Puma).
- Vous êtes européen (EEE et Suisse) : vous êtes affilié au régime d'assurance maladie de votre pays d'origine. Vous pouvez demander à l'organisme de protection sociale de votre pays d'origine une carte européenne d'assurance maladie.

Pour plus d'informations : etudiant.gouv.fr

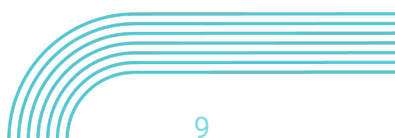
Complémentaire santé - Mutuelle

Pour compléter les remboursements de l'Assurance Maladie, il faut adhérer à une complémentaire santé (une mutuelle spécialisée pour les étudiants comme la LMDE, la Smeno, la SMERRA ou encore HEYME, la mutuelle des parents ou tout autre organisme complémentaire). Les remboursements varient selon les contrats et selon la complémentaire santé choisie. Elles remboursent en partie ou en totalité les dépenses non prises en charge par l'Assurance Maladie. Plus d'informations : [Mutuelle](#).

💡 Bon plan : Le CCAS de Poitiers, en partenariat avec la mutuelle Just, propose une mutuelle communale pour faciliter l'accès à une complémentaire santé abordable aux personnes habitant, travaillant ou étudiant à Poitiers, sans condition d'âge ni questionnaire médical. Plus d'informations sur le site de la ville de Poitiers.

Mon espace santé

Cet espace numérique personnel a pour vocation de devenir le carnet de santé numérique. L'utilisateur peut y enregistrer les documents qu'il juge utiles pour son suivi médical. Son médecin, pharmacien ainsi que tous les professionnels de santé qui le suivent peuvent l'alimenter avec des documents et des informations, mais aussi le consulter si l'utilisateur a donné son accord.



2. Apsytude, les permanences d'écoute et d'accompagnement psychologique

Apsytude

RésoNAnces a un partenariat avec l'association Apsytude afin de permettre aux étudiants de bénéficier de consultations gratuites en ligne avec une psychologue. La procédure pour prendre un rendez-vous est communiquée aux étudiants en début d'année et est affichée dans les différents lieux de cours.

Pour prendre rendez-vous :

- par téléphone au 06 27 86 91 83
- par mail à l'adresse rdv.apsytude@gmail.com
- ou via le site internet : <https://apsytude.com/fr/prendre-rendez-vous/>

Dispositif Santé Psy Etudiants

Le dispositif "Santé Psy Etudiants" permet à tous les étudiants d'accéder à 12 consultations gratuites auprès d'un psychologue, sans avance de frais. Les consultations sont renouvelables chaque année. Pour plus d'informations sur ce dispositif, pour vérifier votre éligibilité et choisir un psychologue : [Santé Psy Etudiants](#) et [Remboursement de séance](#)

CROUS – Ligne d'écoute et service social

Les Crous proposent également une ligne d'écoute et de soutien psychologique anonyme et gratuite. Des psychologues sont joignables 24h/24 et 7j/7 au 0 800 73 08 15.

Également, si les étudiants rencontrent des difficultés (sociale, finance, familiale, psychologique, etc.), ils peuvent faire appel au service social du Crous (Bordeaux-Aquitaine / Poitiers). Les assistantes sociales sont tenues au secret professionnel et les accompagnent et / ou dirigent vers divers organismes extérieurs selon la situation du concerné. Prendre rendez-vous sur le site du Crous de la ville.

Annuaire recensant les dispositifs d'aide psychologique en France

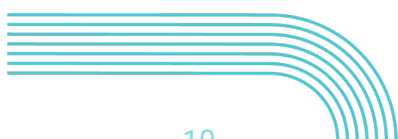
La rubrique [Soutien-étudiant](#) du site de Nightline France permet de trouver les contacts de tous les services et dispositifs d'aide psychologique partout en France, ainsi que des conseils et de nombreuses lignes d'écoute.

Podcast sur la santé psychologique

Plusieurs podcasts explorent la santé mentale pour offrir une meilleure compréhension du sujet, partager des expériences personnelles et apprendre à trouver les mots pour aider quelqu'un dans le besoin. Voici une liste non exhaustive de podcasts : Vide Ton Sac (créé par l'association Nightline), Les Maux Bleus (aborde les différents aspects des troubles mentaux), Kaavan (proposé par Santé Psy Etudiants) et Apprendre à aider (sur le secourisme en santé mentale, de PSSM France).

3. Mise à disposition gratuite de protections périodiques

L'établissement s'engage contre la précarité menstruelle et mettent à disposition gratuitement des protections périodiques à différents endroits des locaux sur le site de Poitiers et dans les vestiaires sur le site de Bordeaux.



Vivre ensemble

1. Poitiers – Espace de convivialité « La Plage »

Situé sur le site Aliénor Grand Cerf (9 Bd du Grand Cerf à Poitiers), les étudiants ont accès à un espace qui leur est totalement dédié, leur permettant de se retrouver, d'échanger, manger, travailler ou de se reposer. L'espace est équipé de tables, chaises, fauteuils, d'un frigo et de micro-ondes.

2. Egalité et non-discrimination

L'établissement s'engage dans la lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels :

- Les étudiants peuvent accéder au guide « prévenir et agir contre les violences sexistes et sexuelles » qui a été mis en place par le ministère de la Culture. Il centralise les informations essentielles permettant :
 - D'identifier des actes répréhensibles ;
 - De faire connaître les outils et ressources mobilisables par les étudiants ;
 - De diffuser les bonnes pratiques en matière de recueil de la parole ;
 - De clarifier les procédures existantes.

Ce guide est consultable sur l'espace partagé des étudiants.

Par ailleurs, le ministère de la Culture a mis en place un [plan contre les VHSS](#).

Une session de sensibilisation à la prévention et à la lutte contre les VHSS est proposé aux étudiants au moins une fois durant leur formation.

Les étudiants victimes ou témoins de faits répréhensibles (discrimination-harcèlement moral ou sexuel – agissements sexistes – violence ou agressions sexistes ou sexuelles – menaces ou tout autre acte d'intimidation - violences conjugales et intrafamiliales), peuvent :

- Contacter la cellule externe de signalement mise en place par le ministère de la Culture. Elle est gratuite, anonyme et confidentielle.



Code d'accès
à rappeler : 1959

 **0801 90 59 10**
(numéro vert) du lundi
au vendredi de 9h à 13h

 **signalement-culture**
@conceptrse.fr

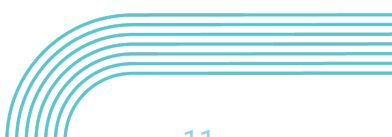
 **Cabinet Concept RSE**
Pôle tertiaire ECO WORK
2 ZI Chartreuse Guiers
38380 Entre-deux-Guiers

 conceptrse.fr/signalement-culture ou en flashant le QR code ci-contre

- Informer la direction et/ou la cellule vigilance-bienveillance (cf. ci-dessous).

3. Vigilance-bienveillance

Veiller au bien-être des étudiants durant leurs études est l'une des priorités du pôle. Une procédure de veille-signalement est ainsi mise en place pour apporter des solutions rapides aux difficultés rencontrées. Ce dispositif de veille permet de recevoir les étudiants en difficulté, de les écouter et de les orienter vers des professionnels ou dispositifs adaptés à leurs besoins. Une adresse mail a été mise en place afin de permettre aux étudiants de solliciter un entretien mais aussi à toutes personnes (salariés administratifs ou enseignants, étudiants) de signaler une souffrance repérée d'un ou une étudiante : vigilancebienveillance@resonances-na.eu



Communauté étudiante

1. Délégués des étudiants et les instances

Les représentants des étudiants assurent la circulation de certaines informations entre les étudiants et l'administration. Ils peuvent faire le relai sur des suggestions visant l'amélioration du fonctionnement des cursus et des conditions de vie des étudiants. Ils portent la voix et les intérêts des autres étudiants tout au long de l'année mais aussi lors de différentes instances :

- Conseils des études (1 fois/ semestre)
- Conseils de perfectionnement (1 fois/ an)
- Assemblée pédagogique plénière (1 fois/ an)

La représentation des étudiants est prévue dans les statuts des établissements. À ce titre, il sera demandé à l'ensemble des représentants de désigner, une fois les élections effectuées, deux d'entre eux pour porter la parole de l'ensemble des étudiants de l'établissement lors du **Conseil d'administration et de l'Assemblée générale** : 1 représentant du site Bordeaux et 1 représentant du site Poitiers. Les représentants auront également une voix délibérative lors des instances.

Il faudra également désigner deux suppléants en cas d'absence d'un des représentants lors de ces instances.

Les étudiants élisent chaque année deux représentants des étudiants par département d'études et par promotion de DE.

2. Contribution de la vie étudiante et de campus (CVEC)

Chaque étudiant inscrit en formation initiale dans un établissement d'enseignement supérieur doit obligatoirement obtenir, préalablement à son inscription, son attestation d'acquiescement de la Contribution de vie étudiante et de campus (CVEC), par paiement (105€ pour la rentrée 2026/2027) ou exonération. Procédure d'obtention de l'attestation :

- Se connecter ou créer un compte sur MesServices.Etudiant.gouv.fr
- Indiquer sa ville d'études
- S'acquiescer de la CVEC, par paiement ou exonération
- Récupérer son attestation et la présenter à son établissement lors de son inscription

La CVEC permet de financer des projets et activités liés à la vie étudiante et d'améliorer les conditions de vie des étudiants au quotidien.

Exemples de projets financés par la CVEC en 2025/2026 :

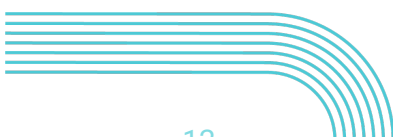
- Apsytude
- Journées d'intégration
- Projet Photo organisé par l'association étudiante (Bordeaux)

3. L'association étudiante

Présentation

L'association Synestezia a pour but de rassembler et de dynamiser les étudiants au sein de l'établissement. Elle a pour objectif de proposer des rencontres et des projets entre les étudiants ou avec des professionnels. L'association permet également de créer un réseau des étudiants, présents ou passés.

Contact : synestezia.pesmd@gmail.com



Cette association a été créée par les étudiants du PESMD. Avec l'établissement unique, le fonctionnement et la gouvernance vont être modifiés dans le courant de l'année afin d'y associer les étudiants des deux sites.

Financer les projets d'initiatives étudiantes

Le Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE) issu de la Contribution Vie Etudiant et de Campus (CVEC), permet de promouvoir les projets étudiants et de financer des initiatives s'inscrivant dans les domaines suivants : culturel et artistique, culture, scientifique, animation de campus, manifestations sportives, actions humanitaires et de solidarité.

Si un étudiant souhaite soumettre un projet, il doit passer par l'association étudiante. Les projets soumis par l'association étudiante sont ensuite étudiés par la Commission Vie Etudiante (CViE), qui gère le fonds CVEC et qui décide ou non de l'attribution d'une subvention.

Les aides financières : bourses et autres aides spécifiques

1. Bourses sur critères sociaux

La demande de bourse et/ou logement doit être formulée par l'intermédiaire du **Dossier social étudiant (DSE)**. Avant de déposer une demande, il est possible de faire une simulation pour savoir si la bourse peut être octroyée selon la situation de l'étudiant.

Cette demande se fait en ligne via le site suivant : <https://www.messervices.etudiant.gouv.fr/>

2. Aides spécifiques

Aide spécifique allocation annuelle culture (ASAAC)

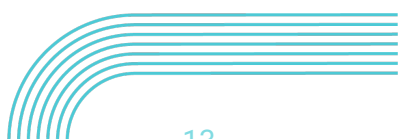
L'aide spécifique allocation annuelle culture est un dispositif réservé aux étudiants relevant d'un établissement du ministère de la Culture. Elle permet d'attribuer une aide aux étudiants qui rencontrent des difficultés pérennes et qui ne peuvent bénéficier d'une bourse sur critères sociaux (les deux aides ne peuvent être cumulables mais elle peut se cumuler avec l'aide ponctuelle). Elle peut être attribuée dans les cas suivants :

- L'étudiant en situation d'autonomie avérée qui ne bénéficie plus du soutien matériel de ses parents ;
- L'étudiant en rupture familiale ;
- L'étudiant en reprise d'études au-delà de 28 ans ; l'étudiant demeurant seul sur le territoire français ;
- L'étudiant élevé par un membre de sa famille sans décision judiciaire.

Pour en bénéficier, il faut être âgé de moins de 35 ans au 1^{er} octobre de l'année de formation pour laquelle l'aide est demandée et remplir les mêmes conditions de diplôme, d'études, de nationalité que pour la bourse sur critères sociaux.

Pour faire cette demande d'aide, l'étudiant doit dans un premier temps déposer une demande de bourse sur critères sociaux sur le site www.messervices.etudiant.gouv.fr et s'être vu notifier une décision de refus. Ensuite, il doit prendre rendez-vous avec le service social du CROUS afin d'avoir un entretien qui permettra d'évaluer la situation de l'étudiant et vérifier si elle relève de l'aide annuelle. Dans ce cas, un dossier de demande d'aide spécifique culture lui sera remis et la demande sera examinée par la commission sociale plénière du CROUS. Ces commissions se réunissent une fois par mois et sont habilitées à prendre des décisions d'attribution d'aide annuelle jusqu'en janvier inclus.

Les étudiants bénéficiaires de cette aide sont exonérés des droits de scolarité et de la contribution vie étudiante et de campus (CVEC).



NB : Les étudiants boursiers, allocataires d'une allocation chômage ou du RSA, ainsi que les personnes inscrites en formation continue et les élèves en année préparatoire au passage à l'EAT, ne peuvent pas bénéficier de l'ASAAC.

Aide ponctuelle

Si un étudiant est confronté à des difficultés financières, il peut solliciter une aide financière ponctuelle auprès du fonds d'aide spécifique géré par le CROUS (cumulable avec l'ASAAC). Ce dispositif est accessible à tous les étudiants inscrits en formation initiale dans un établissement d'enseignement supérieur en France, quel que soit le ministère de rattachement de la formation, le statut, boursier ou non, la nationalité, français ou international. Les étudiants qui souhaitent faire une demande doivent prendre rendez-vous auprès du service social du CROUS. Un entretien permettra d'évaluer la situation de l'étudiant et un dossier de demande d'aide ponctuelle lui sera remis. La demande sera ensuite soumise à la décision de la commission sociale du CROUS qui examine les demandes de façon anonyme chaque semaine et apporte une réponse au regard de l'évaluation sociale et des éléments fournis.

Coordonnées des CROUS

Coordonnées du CROUS de Poitiers :

- 15 rue Guillaume 7 le Troubadour, 86022 Poitiers / Tél : 05 49 60 88 00 / www.crous-poitiers.fr
- Service social : Rez-de-chaussée du Restaurant Universitaire Champlain, Bâtiment A7, 9 rue Théodore Lefebvre, 86000 Poitiers / social@etu-poitiers.fr / Tél : 0 805 29 75 75
- Prise de rendez-vous en ligne : mesrdv.lescrous.fr.

Coordonnées du CROUS de Bordeaux :

- 18 rue du Hamel, 33800 Bordeaux / Tél : 09 72 59 65 65 / www.crous-bordeaux.fr
- Service social / service.social@crous-bordeaux.fr / 09 72 59 65 65
- Prise de rendez-vous en ligne : mesrdv.lescrous.fr

3. Aide sociale du FSDIE

Issue des fonds sociaux du FSDIE, cette aide est destinée à apporter un soutien financier et matériel personnalisé et ponctuel aux étudiants en difficulté. Cette aide peut venir en complément des dispositifs d'aides spécifiques du CROUS ou du système de bourses sur critères sociaux. Pour toute demande, l'étudiant doit contacter la vie étudiante : Anny Pang et Marion Dumeynie – vie.etudiante@resonances-na.eu.

Accompagnement et réussite des étudiants

1. Études et handicap

Attentif à l'accueil de tous les publics, RésoNAnces met en place les dispositifs nécessaires à l'accueil des étudiants en situation de handicap. Lors des premiers échanges, un entretien sera proposé afin de prendre en compte les spécificités liées au handicap et de déterminer les éventuelles dispositions à mettre en place. Un rendez-vous sera organisé avant l'entrée en formation, puis pendant la formation suivant un calendrier et en fonction des nécessités de l'étudiant/stagiaire/candidat.

Les étudiants sont invités à contacter les référentes handicap pour toutes questions liées à des situations de handicap ou de besoin d'aménagements spécifiques pour suivre la formation.

Adresse mail unique : referent-handicap@resonances-na.eu

- Référente Poitiers : Catherine Barbosa
- Référente Bordeaux : Caroline Follana

2. Soutien à la réussite - Tutorat

Un étudiant qui souhaite être accompagné dans ses études (organisation du travail, méthodologie, travaux écrits etc.) peut bénéficier d'un tutorat d'accompagnement et être suivi par un étudiant tuteur tout au long de l'année. Dès la rentrée, un appel est lancé auprès de tous les étudiants afin de recenser ceux qui souhaitent être accompagnés et ceux qui peuvent assurer ce tutorat.

Pour plus d'informations : vie.etudiante@resonances-na.eu

3. Engagement citoyen - Bénévolat

Les étudiants souhaitant s'engager dans une mission de bénévolat peuvent trouver des offres sur la plateforme mise en place par le gouvernement : <https://www.jeveuxaider.gouv.fr/>. Celle-ci recense toutes les missions de bénévolat proposées sur le territoire (association, organisation publique ou une collectivité territoriale), sur le terrain ou à distance. L'engagement est valorisé dans les maquettes de formation au titre d'1 ECTS.

4. Forums

Plusieurs forums sont organisés dans l'année afin de se retrouver régulièrement, faire remonter les questions ou difficultés concrètes et collectives, et de les résoudre aussi rapidement que possible. Les forums sont organisés entre les étudiants et des membres de l'équipe administrative ou de l'équipe pédagogique.

OUTILS ET RESSOURCES

IZLY – Paiement mobile des repas dans les restaurants universitaires

Izly est le service de paiement des Crous. Il permet de payer ses repas dans les restaurants universitaires.

Comment créer un compte Izly ?

En tant qu'étudiant, il est possible de demander la création du compte directement dans l'un des restaurants universitaires et sur présentation du certificat de scolarité. Ensuite, il faut se rendre sur www.izly.fr, cliquer sur « se connecter » et rentrer ses informations de connexion.

Comment recharger son compte Izly ?

En page d'accueil de l'application mobile et sur le web, il faut cliquer sur « recharger » et alimenter en quelques clics son compte Izly grâce aux différentes solutions qui sont proposées.

Comment utiliser Izly ?

Avec son téléphone mobile en téléchargeant l'application. En cliquant sur « payer », un QRCode sera généré. Il faudra le présenter devant le lecteur de l'opérateur de caisse du lieu de restauration du CROUS.

Où utiliser Izly ?

Il est possible de payer dans toutes les structures de restauration du Crous : dans les cafétérias, les restaurants universitaires, les Crous'Truck (voir liste des restaurants universitaires à Poitiers dans la partie « Vivre à Poitiers ») et les Crous'Market (voir la liste des restaurants universitaires à Bordeaux dans la partie « Vivre à Bordeaux »).

Carte étudiante

Lors de l'inscription, une carte étudiante est remise à l'étudiant. Elle est nominative et est renouvelée à chaque rentrée. Elle permet d'être identifié en tant qu'étudiant et de bénéficier de réductions dans différents lieux (musées, cinémas, théâtres, commerces etc.). Les étudiants du site de Bordeaux doivent être en possession de leur carte étudiante lorsqu'ils sont au Conservatoire car celle-ci peut être exigée à tout moment et est demandée pour toute réservation de salle. Toute réédition de la carte étudiante en cours d'année est soumise à une inscription administrative en règle et à des frais de réédition. La demande doit être effectuée auprès du service de la vie étudiante.

Services numériques

Adresse électronique et compte Microsoft

Chaque étudiant inscrit bénéficie d'une adresse de messagerie @resonances-na.eu.

Les services administratifs et les enseignants utiliseront cette adresse électronique pour échanger avec l'étudiant tout le long de sa formation.

Pour se connecter au compte Microsoft : login.microsoftonline.com

Avec ce compte, en plus de la messagerie et du calendrier Outlook, il est possible d'utiliser gratuitement les autres applications (Word, Excel, Powerpoint, etc.).

L'adresse électronique et le mot de passe sont communiqués à la rentrée administrative pour les nouveaux entrants.

Wifi

Les pôles disposent d'un réseau wifi sur lequel les étudiants peuvent se connecter. Les informations pour se connecter sont affichées dans les différents locaux.

Parc informatique (site de Poitiers)

Des ordinateurs avec accès internet sont mis à disposition des étudiants dans les différents locaux.

SharePoint

Les étudiants peuvent retrouver différentes informations pratiques (règlements des études, règlement intérieur, des procédures, le planning général, etc.) sur leur espace Microsoft 365.

Fonds documentaire - Musique

RésoNances possède un fonds documentaire comportant partitions, livres, revues et autres ressources (physiques et numériques), consultables sur place ou empruntables selon leur disponibilité. Un canal Teams dédié contenant le règlement et les listes de références est mis en place.

Ces listes, sous format tableau Excel, sont accessibles en lecture seule, permettant des recherches et tris sans possibilité de modification.

Pour toute demande spécifique (recherche, emprunt, information, documents numériques) : fonds-doc@resonances-na.eu

Bibliothèques

La carte étudiante du site de Poitiers donne accès à la bibliothèque du Conservatoire de Grand Poitiers. Les bibliothèques des universités sont également accessibles :

- Université de Poitiers : les étudiants peuvent accéder aux bibliothèques de l'université librement et gratuitement pour consulter sur place des documents. Les étudiants inscrits à l'université peuvent emprunter gratuitement des documents. Pour les personnes extérieures, il faut s'inscrire en tant qu'utilisateur extérieur et s'acquitter des droits d'inscription qui sont de 34€.
- Par ailleurs, il est vivement recommandé de s'inscrire à la médiathèque François-Mitterrand de Poitiers (tarif de 6€ pour les étudiants).

La carte étudiante du site Bordeaux donne accès à la bibliothèque du Conservatoire de Bordeaux sur présentation de celle-ci.

Reprographie - Photocopies/copyright

Les œuvres sont protégées par des droits d'auteurs. Toute reproduction intégrale ou partielle d'une publication (livre, partition, CD, photographie, vidéo, DVD, film...), notamment par son transfert sur un autre support, nécessite une autorisation.

NB : Toute demande de reprographie est exceptionnelle. Aucune photocopie n'est faite aux pôles pour une utilisation personnelle. Pour les besoins liés au cours, la demande doit être faite par l'enseignant.

Prêt d'instruments et de matériel

L'établissement met à disposition des étudiants différents matériels pédagogiques. La demande d'emprunt doit être faite auprès de la personne en charge du suivi des prêts qui leur indiquera les modalités d'emprunt. Elle doit être faite en temps utile et doit préciser le jour et l'heure de l'emprunt et de la restitution. Le prêt est consenti à titre impersonnel et individuel. Les étudiants doivent se conformer aux règles indiquées dans le règlement intérieur.

Réservation et prêt de salles

POITIERS (3 sites)

- Site de la tête noire - TN (10 rue de la tête noire) composé des bureaux administratifs et de 8 salles de cours ;
- Site Aliénor Grand Cerf – AGC (9 Bd du Grand Cerf) composé de La Plage et de 8 salles de cours ;
- Site de l'Atelier (28 Bd Jeanne d'Arc) composé d'un studio de danse (non utilisable pour le travail personnel).

De manière générale, les étudiants peuvent utiliser les salles de cours, quand elles sont libres, de **8h15 à 21h30 du lundi au jeudi** et de **8h15 à 17h le vendredi** pour leur travail personnel. Pour utiliser les salles **au-delà de 17h le vendredi et pendant le week-end, un ou des responsables de la fermeture des locaux doivent être désignés** afin d'assurer de manière autonome l'ouverture et la fermeture des locaux.

Il existe une note spécifique pour chaque site, précisant les modalités d'accès, de réservation et les règles d'utilisation des salles.

À l'université de Poitiers, PUMD (Pavillon universitaire musique et danse)

Des salles du PUMD et notamment 8 studios de travail individuel sont accessibles du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h ainsi que le vendredi de 8h30 à 12h. Il faut se présenter à l'accueil, auprès d'Anita Boulay, avec sa carte étudiante, afin de récupérer les clés.

Au conservatoire de Grand Poitiers

Des créneaux de réservation sont attribués chaque semaine aux étudiants du pôle Aliénor. Ils sont communiqués en début d'année aux étudiants. Ces derniers doivent confirmer leur réservation 2 jours avant à Kemal Mradabi Mohamed, par mail : kemal.mradabi@grandpoitiers.fr

En dehors de ces créneaux, les **étudiants n'ont pas le droit de réserver des salles au conservatoire de Grand Poitiers pour leur travail personnel.**

BORDEAUX

L'établissement dispose d'une salle de cours et de deux studios équipés de matériel audio et vidéo. Les différents espaces sont reservables en dehors des cours durant toute l'année de formation.

La salle de cours

Les étudiants peuvent accéder à la salle de cours en dehors des heures de cours, durant leur pause méridienne, pour leur travail personnel ou pour se restaurer. Les étudiants peuvent se rapprocher de l'accueil pour savoir si la salle est disponible aux créneaux souhaités.

Le petit et grand studio

Pour faire une réservation du petit et/ou du grand studio, l'étudiant doit envoyer un mail à vie.etudiante@resonances-na.eu avec les informations suivantes :

- Nom, prénom, cursus
- Date et plage horaire souhaitées
- L'objet de la réservation (répétition, travail personnel, etc.)
- Indiquer si besoin d'emprunter du matériel
- Le nombre de personne présentes (si plusieurs personnes, donner les noms ou bien la promotion concernée)

Il est également possible de faire une réservation par téléphone ou bien sur place, en se rendant à l'accueil.

Conservatoire de Bordeaux

Pour faire une réservation, les étudiants en musique doivent contacter le référent de réservation de salle du Conservatoire, Frédéric Rula : f.rula@mairie-bordeaux.fr et mettre Nadège Fornier en copie du mail : n.fornier@resonances-na.eu. La demande doit être faite au plus tard 48h avant la date souhaitée (jour ouvré / n'inclus pas le week-end) en indiquant également le nombre d'étudiants concernés par cette réservation.

Règlement intérieur

Le règlement intérieur a pour objet de préciser les modalités de l'organisation de la formation. Il vise à instaurer un climat de confiance réciproque permettant à chaque étudiant d'être responsable de ses actes dans son travail et par son comportement dans l'établissement. Chaque étudiant déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur au moment de son entrée en formation et s'engage à le respecter.

Info Jeunes Nouvelle-Aquitaine

Le réseau Info Jeunes assure l'accueil et l'information des jeunes jusqu'à 35 ans. Divers sujets en lien avec les démarches d'accès aux droits et à l'autonomie sont abordés (orientation, formation, emploi, accès aux droits, logement, santé, déplacements, culture, etc.). Info Jeunes apporte un premier niveau d'information et si nécessaire, oriente vers des structures ou dispositifs plus spécialisés. Info Jeunes dispose d'un espace numérique et propose divers ateliers tout au long de l'année sur les différentes thématiques.

- Info Jeunes Nouvelle-Aquitaine de Bordeaux :
125 Cr d'Alsace-et-Lorraine, 33000 Bordeaux / 05 56 56 00 56
- Info Jeunes Nouvelle-Aquitaine de Poitiers :
45 Pl. Charles de Gaulle, 86000 Poitiers / 05 49 60 68 68
- Info Jeunes Centre-Val de Loire de Tours :
78 Rue des Halles, 37000 Tours / 02 47 64 69 13

Numéros d'urgence

- SAMU-SMUR : 15
- Pompiers : 18
- Police secours : 17
- Urgences adultes et de permanence d'accès aux soins de santé (CHU Pellegrin-Bordeaux)
: Place Amelie Raba Leon - 33076 Bordeaux - +33(0) 5 57 82 04 05
- SOS Médecins Bordeaux – Permanence des soins : +33(0) 5 56 44 74 74 (ouvert 24h/24h)
- Pharmacie des Capucins (ouvert 24h/24h, 7j/7) : 30 place des Capucins, 33800 Bordeaux /
+33(0) 5 56 91 62 66.
- Urgences CHU Poitiers : 2 rue de la Milétrie - 86000 Poitiers - +33(0) 5 49 44 44 44
- CMSI 86 - Centre Médical de Soins Immédiats de Poitiers : +33(0) 5 54 07 11 82 / Zone république
III, 1 Rue Henri le Châtelier, 86000 Poitiers
- Numéro national de prévention du suicide : 31 14

VIVRE À BORDEAUX



Logement

Les résidences universitaires

Le Crous propose un panel très large de logements fonctionnels, meublés et aménagés, allant de la chambre individuelle au T3. Les logements universitaires sont attribués fin juin en priorité aux étudiants boursiers. Les non boursiers peuvent y accéder selon les places disponibles. Il est possible de consulter l'offre de logements disponibles et de formuler un vœu sur <https://www.messervices.etudiant.gouv.fr/envole/>

Crous – Cellule de logement : 18 rue Hamel, 33000 Bordeaux / +33 (0) 9 72 59 65 65

Centre Info Jeunes Nouvelle-Aquitaine

Si vous ne pouvez prétendre à un logement universitaire, le Centre Info jeunes Nouvelle-Aquitaine propose des petites annonces de logement. Le centre informe et accompagne les jeunes sur divers sujets dont le logement. Un guide a été créé pour que vous puissiez retrouver toutes les informations pour optimiser votre recherche de logement : « [Trouver un logement](#) ». Pour plus d'informations : [Info Jeunes NA](#)

Adresse : 125 Cr d'Alsace-et-Lorraine, 33000 Bordeaux / +33 (0) 5 56 56 00 56

Centre Logement de la ville de Bordeaux

Pour bénéficier d'un logement social proposé par le Centre Logement de la ville de Bordeaux, vous devez effectuer votre demande en ligne sur [Demande logement social](#). Contact : +33 (0) 5 24 57 16 96 (du lundi au vendredi).

Logements solidaires et colocations

Vous pouvez faire une demande pour vivre avec une personne, être dans un foyer ou encore en colocation (Aquitanis, Domofrance, Vivre avec, Jeunesse Habitat Solidaire...).

Aides au logement

Plusieurs aides au logement sont proposées ainsi que des cautions locatives.

Vous trouverez sur le lien suivant le détail sur les différentes aides et les dispositifs mis en place au niveau local : [Aides au logement et à la caution locative](#).



Restauration

L'établissement ne dispose pas de cafétéria, toutefois, il est mis à disposition des étudiants : une machine à café/thé ainsi que de deux micro-ondes et un frigidaire. Si la salle de cours est libre durant la pause déjeuner, les étudiants peuvent aussi se servir de cette salle pour se retrouver et manger ensemble. Également, il y a des commerces et des services de restauration rapide proches des lieux de formation. Enfin, les étudiants peuvent se rendre aux restaurants et cafétérias universitaires gérés par le CROUS pour une alimentation équilibrée à des tarifs préférentiels et accessible à tous les étudiants (boursiers ou non). Les repas sont à payer avec le service monétique Izly (voir plus haut dans « vie étudiante »).

Liste des restaurants universitaires en centre-ville de Bordeaux

Crous'Market – Le Musée

Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 16h45

Adresse : 3 ter, Place de la Victoire, Bordeaux

Le Capu – Resto U'

Ouvert du lundi au vendredi de 11h30 à 13h45 et de 18h30

Ouvert du lundi au vendredi de 11h30 à 13h45 et de 18h30 à

20h00 Adresse : 15 rue Jules Guesde, Bordeaux

Pour trouver les autres restaurants universitaires à Bordeaux : <https://www.crous-bordeaux.fr/se-restaurer/>

Prix d'un menu au Resto U' : 1€

Il est possible de régler son repas par carte, espèces ou encore avec sa carte Izly. Plus d'informations sur les tarifs : <https://www.crous-bordeaux.fr/se-restaurer/payer-son-repas/>

Aides alimentaires

- L'épicerie solidaire des Capus vous permet de faire vos courses à petits prix. Pour profiter de ces prix, vous devez faire une demande d'adhésion.
- Linkee apporte une aide durable aux étudiants en situation de précarités. Chaque étudiant peut récupérer un colis de 5 à 7 kg composé de fruits et légumes bio ou issus de l'agriculture vertueuse, ainsi que d'autres produits. La distribution se fait à l'Info Jeunes Bordeaux. Plus d'informations : [Linkee Bordeaux](#)



Transports

Vélo, tram, bus...plusieurs choix pour se rendre sur votre lieu d'étude ! Étudiant, vous pouvez bénéficier de :

- Tarif réduit pour les carnets de 10 voyages. La carte étudiante est votre justificatif et il est obligatoire pour circuler.
- Abonnement [Pass Jeune](#) pour les 11-27 ans qui est plus rentable que le pass mensuel.
- Pour les étudiants boursiers : vous pouvez bénéficier de la tarification solidaire qui vous permettra d'avoir un abonnement ou des tickets à prix réduits voir totalement gratuit. La réduction appliquée est calculée en fonction de vos revenus. Pour plus d'informations : [Tarification solidaire](#).

Bus et Tram

Le Transports Bordeaux Métropole (TBM) est le réseau de transport en commun desservant Bordeaux Métropole. Toutes les informations sur les services TBM, les lignes, les horaires et les tarifs sont consultable sur le [site](#) ou l'[application](#).

Le Vélo

Pour promouvoir l'usage du vélo, Bordeaux Métropole a mis en place un système de prêt gratuit de vélo aux étudiants. Il est possible d'emprunter un vélo classique pour l'année universitaire en cours et renouveler le prêt jusqu'à la fin du cursus.

Pour bénéficier de ce service, il faut prendre rendez-vous en ligne via l'[application](#) ou le site internet [Le Vélo par TBM](#) pour pouvoir ensuite se présenter en boutique pour récupérer le vélo.

Culture



Sortir à Bordeaux - Lieux culturels (liste non exhaustive)

- Opéra National de Bordeaux (le Grand-Théâtre et l'Auditorium)
- Théâtre national de Bordeaux-Aquitaine
- La Manufacture CDCN
- CAPC musée d'art contemporain
- La Fabrique Pola
- Darwin / La Caserne Niel
- Base sous-marine (Bassins des Lumières et l'Annexe)

Pour retrouver toute l'offre culturelle de Bordeaux : <https://www.bordeaux.fr/sortir>

Découvrez Bordeaux en vous abonnant aux comptes Instagram (liste non exhaustive) : @villedebordeaux, @bordeauxmetropole, @bourgeabordeaux, @quoifaireabordeaux

Carte jeune

L'application Carte jeune métropole permet de profiter de sorties ou d'activités à tarif réduit chez plus de 250 partenaires (cinémas, librairies, musées, salles de spectacles, festivals, transports, activités sportives, etc.). Elle est gratuite et s'adresse à toute personne de moins de 26 ans. Plus d'informations : <https://cartejeune.bordeaux-metropole.fr>.

VIVRE À POITIERS



Logement

Les résidences universitaires

Le Crous propose un panel très large de logements fonctionnels, meublés et aménagés, allant de la chambre individuelle au T3. Les logements universitaires sont attribués fin juin en priorité aux étudiants boursiers. Les non boursiers peuvent y accéder selon les places disponibles. Il est possible de consulter l'offre de logements disponibles et de formuler un vœu sur <https://www.messervices.etudiant.gouv.fr/envole/>

Les locations d'appartement

Des particuliers (logeurs privés) mettent en ligne des annonces de logements de chambres, studios, appartements vides ou meublés, seul ou en colocation. Il faut les contacter directement. Le site <http://www.lokaviz.fr/> recense des offres de logement chez les particuliers.

Aides au logement

Plusieurs aides au logement sont proposées ainsi que des cautions locatives.

Vous trouverez sur le lien suivant le détail sur les différentes aides et les dispositifs mis en place au niveau local : <https://www.etudiant.gouv.fr/fr/aides-au-logement-et-la-caution-locative-1294>

Restauration



Les restaurants universitaires et les cafétérias du Crous permettent de déjeuner à moindre frais. Les repas sont à payer avec le service monétique Izly.

Liste des restaurants universitaires en centre-ville de Poitiers

- Le 1431, présidence de l'université, 15 rue de l'hôtel Dieu, 86000 Poitiers
- Roche d'Argent, 1 rue Roche d'Argent, 86000 Poitiers
- Le 1873, 5 allée Gilbert de la Porée, 86000 Poitiers
- Poitiers Crous Truck, 15 rue de l'Hôtel Dieu, 86000 Poitiers

Pour voir les autres restaurants universitaires à Poitiers : <https://www.crous-poitiers.fr/restauration/carte-des-restaurants/>

Prix d'un menu au Resto U' : 1€

Il est possible de régler son repas par carte, espèces ou encore avec sa carte Izly. Plus d'informations sur les tarifs : <https://www.crous-poitiers.fr/se-restaurer/payer-son-repas/>

Aides alimentaires

- Applications anti-gaspi Phenix et Too Good To Go : tous les jours, des commerçants proposent des paniers bon plan de produits invendus à petits prix. Il est possible de les consulter et les réserver directement sur les applications Phenix et/ou Too Good To Go.

- Helpyoung86 : Helpyoung est une association basée à Poitiers dont l'objectif est de lutter contre la précarité des jeunes. Elle organise des distributions quotidiennes, fournissant des denrées alimentaires, des produits d'hygiène et d'autres biens de première nécessité. Les distributions (lieux et horaires) sont annoncées sur le compte instagram @helpyoung86. Plus d'informations : <https://helpyoung86.fr>.



Transports

Bus

Vitalis dessert l'ensemble du territoire de Grand Poitiers (40 communes).

Les horaires, les lignes et les tarifs sont à retrouver ici : <http://www.vitalis-poitiers.fr/>

Vélo

Des aménagements sont prévus dans la ville de Poitiers et facilitent la circulation des cyclistes (pistes cyclables, voies douces, etc.). Pour tous les lieux de formation, il y a des parkings vélos non couverts, sur place ou à proximité.

Le service **Cap vélo** propose la location de vélos standards ou de vélos électriques. Un tarif réduit est proposé aux étudiants. Pour consulter les offres : <https://www.grandpoitiers.fr/au-quotidien/deplacements/velos-et-mobilites-actives/location-de-velos-et-velos-electriques>

Grand Poitiers prête gratuitement des vélos aux étudiants du territoire ! Re-Cycles Poitiers est en charge de la gestion de la flotte et de la mise en prêt des vélos. Plus d'infos : <https://www.grandpoitiers.fr/capsurlelevelo-campus>

Pony : des trottinettes et des vélos à assistance électrique sont en libre-service sur l'espace public. Après avoir téléchargé l'application, il suffit de scanner le QR code situé sur le guidon du vélo pour le déverrouiller afin que le trajet débute.



Culture

Sortir à Poitiers - Lieux culturels (liste non exhaustive)

- TAP – Théâtre Auditorium de Poitiers, scène nationale Grand Poitiers
- Confort moderne
- Méta – Centre dramatique National Poitiers Nouvelle-Aquitaine
- Espace Mendès France
- Maisons de Quartier : la Blaiserie, la M3Q, le Centre d'animation de Beaulieu, Cap Sud etc.
- Musée Sainte-Croix
- Maison des étudiants
- Prima la Musica : programmation artistique du Conservatoire de Grand Poitiers
- Le cinéma Le Dietrich

Pour retrouver toute l'offre culturelle : <https://www.poitiers.fr/offre-culturelle-poitiers>

Quelques comptes Instagram auxquels s'abonner pour suivre l'actualité de la ville (liste non exhaustive) : @ville_de_poitiers, @grandpoitiers, @alors_onsort_poitiers

Carte culture

Elle permet de profiter de sorties culturelles (films, concerts, spectacles, expositions...) à prix réduits et d'événements Carte Culture gratuits. Elle est gratuite pour les jeunes de 16 à 26 ans ou les étudiants. Pour l'obtenir : <https://carteculture.org/>.

CONTACTS

Direction

Directeur général Pierre-Marie QUÉRÉ	pm.quere@resonances-na.eu
Directrice générale adjointe en charge des pédagogies Anne-Sophie MARTINEZ	as.martinez@resonances-na.eu
Directeur du département musique Bernard MOUCHON	b.mouchon@resonances-na.eu
Directrice du département danse Célia THOMAS	c.thomas@resonances-na.eu

Musique

Directeur département musique Bernard MOUCHON	b.mouchon@resonances-na.eu
Chargée des études et des formations - Bordeaux Nadège FORNIER	n.fornier@resonances-na.eu
Chargée des études et des formations - Bordeaux Betty BENABBAD	b.benabbad@resonances-na.eu
Chargée des études et des formations - Bordeaux Marion DUMEYNIÉ	m.dumeynie@resonances-na.eu

Danse

Directeur département danse Célia THOMAS	c.thomas@resonances-na.eu
Chargée des études et des formations - Bordeaux Axelle BLIN DEGUET	a.blindeguet@resonances-na.eu

Formation professionnelle continue

Responsable formation professionnelle continue musique Caroline FOLLANA	c.follana@resonances-na.eu
Responsable formation professionnelle continue danse Fabienne MESTER	f.mester@resonances-na.eu
Chargée des études et des formations Bordeaux - Véronique PHUOC Poitiers - Catherine BARBOSA	v.phuoc@resonances-na.eu c.barbosa@resonances-na.eu

Services des études et des formations	
Référente planning et production/diffusion - Bordeaux Elise BELLEGOU	e.bellegou@resonances-na.eu
Référent planning - Poitiers Fabrice BON	f.bon@resonances-na.eu
Référente diffusion et ressources documentaires Christelle HERBIN	c.herbin@resonances-na.eu
Référentes vie étudiante Bordeaux – Anny PANG Poitiers - Marion DUMEYNIE	a.pang@resonances-na.eu m.dumeynie@resonances-na.eu

Régie et technique	
Agent technique Alexandre RIBARDIÈRE	a.ribardiere@resonances-na.eu
Régie générale - Bordeaux <i>Information à venir</i>	regie_bordeaux@resonances-na.eu

International	
Coordinatrice Erasmus+ Lauren SUISSE	international@resonances-na.eu
Chargée de relations internationales Delphine Lavalley	

Référentes handicap, inclusion et prévention	
Poitiers - Catherine BARBOSA Bordeaux - Caroline FOLLANA	referent-handicap@resonances-na.eu

Administration	
Assistante de direction Delphine LAVALLEY	d.lavalley@resonances-na.eu
Chargée des ressources humaines Laetitia CADILLON	l.cadillon@resonances-na.eu
Assistante administrative et ressources humaines Floriane JARRY Sophie BEAUSSE	f.jarry@resonances-na.eu s.beausse@resonances-na.eu
Comptable Angelina MESTRE	a.mestre@resonances-na.eu

Communication	
Responsable communication Lauren SUISSE	l.suisse@resonances-na.eu
Assistant communication Damien BIJU	d.biju@resonances-na.eu

INFORMATIONS PRATIQUES

SITE POITIERS

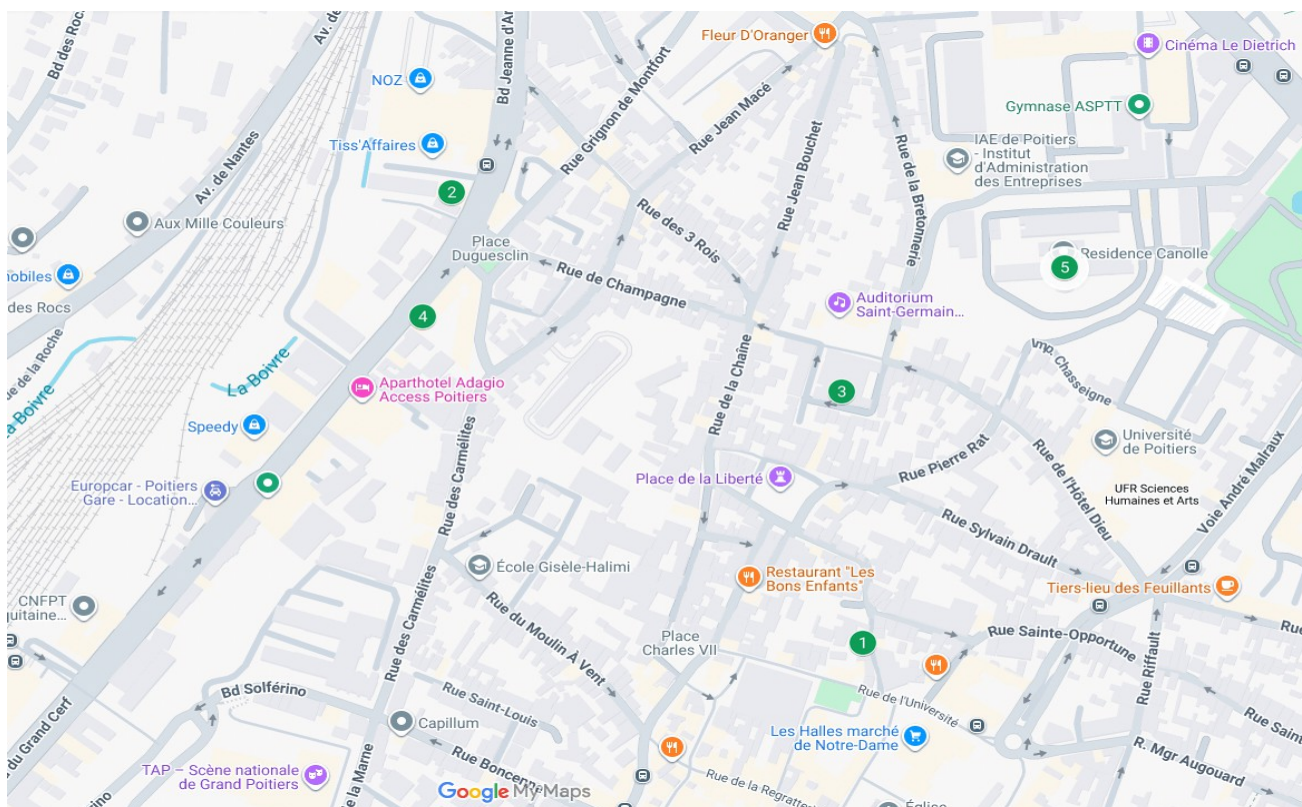
Adresse principale : 10 rue de la Tête Noire, BP 30015 86001 Poitiers Cedex

Téléphone : +33 (0)5 49 60 21 79

Horaires d'ouverture au public

- Lundi-jeudi : 8h30 à 17h30
- Vendredi : 8h30 à 16h

Lieux des cours à Poitiers



1. **RésoNances, site de la tête noire : 10 rue de la tête noire, 86000 Poitiers** (au fond de l'impasse, derrière le portail vert)
 - Trajet à pied de la gare SNCF vers la rue de la tête noire : environ 15 minutes
 - Réseau des transports en commun [Vitalis](#) (environ 10 minutes) : bus 3, 12, 17 directs de l'arrêt Pont Achard à l'arrêt Notre-Dame.
 - En voiture : stationner au parking "Notre-Dame" (4 voie André Malraux) ou « Théâtre Auditorium » (1 Bd de Verdun) ou celui « Hôtel de ville » (22 rue Carnot).
2. **RésoNances, site de l'atelier : 28 boulevard Jeanne d'Arc, 86000 Poitiers** (en face du magasin Tiss'affaires)
 - Trajet à pied de la gare SNCF vers l'Atelier : environ 10 minutes)

- Réseau des transports en commun [Vitalis](#) (environ 10 minutes) : bus 2A, 13, 21 directs de l'arrêt Passerelle accès SNCF à l'arrêt La Chaussée. L'atelier se trouve sur le trottoir en face.
- En voiture : stationner au parking « Théâtre Auditorium » ou sur le parking gratuit en face de l'école maternelle, 3 rue de l'Intendant le nain (peu de places disponibles). **Aucun stationnement n'est autorisé sur le parking de l'Atelier.**

3. CRR de Poitiers, 5 rue Franklin, 86000 Poitiers

- Trajet à pied de la gare SNCF : environ 17 minutes
- Réseau des transports en commun [Vitalis](#) (environ 14 minutes) : bus 17 direct de l'arrêt Pont Acharé à l'arrêt Voix Malraux. En descendant du bus prendre la rue de l'Hôtel Dieu. Le conservatoire se trouve sur la droite du parvis au bout de la rue.
- En voiture : stationner au parking "Notre-Dame" (4 voie André Malraux) ou « Théâtre Auditorium » (1 Bd de Verdun) ou celui « Hôtel de ville » (22 rue Carnot).

4. RésoNances, site Aliénor Grand Cerf, 9 boulevard du Grand Cerf, 86000 Poitiers (ancienne école des avocats)

- Trajet à pied de la gare SNCF vers Aliénor Grand Cerf : environ 10 minutes
- Réseau des transports en commun [Vitalis](#) (environ 10 minutes) : bus 2A, 13 directs de l'arrêt Gare Grand Cerf à l'arrêt La Chaussée.
- En voiture : stationner au parking "Gare - Toumaï" (52 Bd du Grand Cerf), ou « Théâtre Auditorium » (1 Bd de Verdun).

5. Université de Poitiers - Pavillon universitaire musique et danse (PUMD), 15 rue Guillaume VII le Troubadour, bât. E08, 86000 Poitiers.

- Trajet à pied de la gare SNCF vers le PUMD : environ 20 minutes
- Réseau des transports en commun [Vitalis](#) (environ 15 minutes selon le bus emprunté) : bus 16, 17, 33 directs de l'arrêt Gare Léon Blum à l'arrêt Jardin des plantes.
- En voiture : stationner au parking "Notre-Dame" (4 voie André Malraux) ou « À côté de Juline » (rue du Jardin des plantes).

SITE BORDEAUX

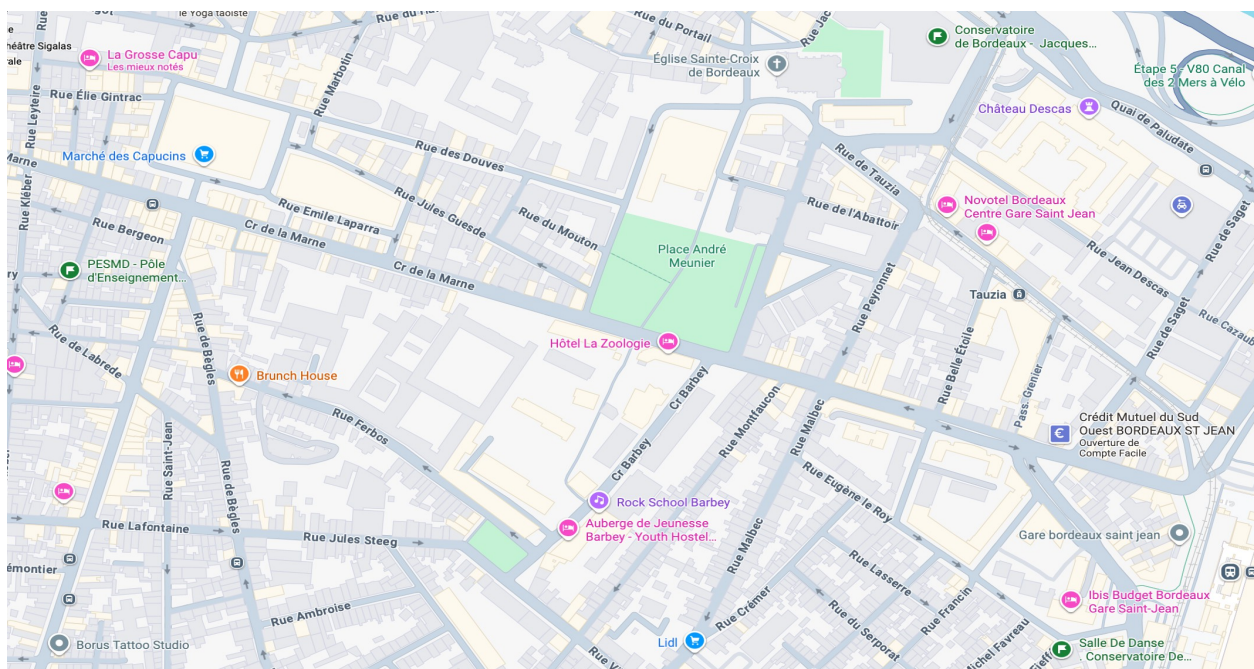
Adresse : 19 rue Monthyon, 33000 Bordeaux

Téléphone : +33 (0)5 56 91 36 84

Horaires d'ouverture au public

- Lundi-jeudi : 8h00 à 18h
- Vendredi : 8h00 à 17h

Lieux des cours à Bordeaux



1. Site rue Monthyon

- En train : descendre de la gare Bordeaux Saint-Jean. Durée : 15-20 minutes à pied de la gare.
- En voiture : stationner au parking des Capucins (5 minutes à pied de l'établissement)
- En bus : Liane 5 (arrêt Victoire), Ligne 20 et Bus Express G (arrêt Capucins)
- En tram B (arrêt Victoire) ou Tram C (arrêt Saint-Michel)
- À vélo

2. CRR Bordeaux – Jacques Thibaud

- Trajet à pied de la gare St-Jean au Conservatoire : environ 15 minutes
- Trajet à pied du PESMD au Conservatoire : environs 15 minutes
- En bus : ligne 16 (arrêt Sainte-Croix)
- En tram C et D (arrêt Sainte-Croix)
- À vélo

3. Salle de danse - Conservatoire de Bordeaux – Rue Fieffé

- Trajet à pied de la gare Saint-Jean à la salle de danse : environs 4 minutes
- Trajet à pied du PESMD à la salle de danse : environs 16 minutes
- En bus : lignes 6 et 20 (arrêt Gare Saint-Jean), Bus Express G (arrêt Gare Saint-Jean)
- En tram C et D (arrêt Gare Saint-Jean)
- À vélo

RÉSEAUX SOCIAUX

Pour retrouver les informations sur l'établissement et suivre les actualités

Site : www.resonances-na.eu

Réseaux sociaux :

Facebook : Résonances – pôle supérieur musique et danse Nouvelle-Aquitaine

Instagram : @resonances-na.eu

RÉSONANCES BORDEAUX – NOUVEAU BÂTIMENT

À partir de janvier 2027, les étudiants seront accueillis dans de nouveaux locaux d'une surface plancher de 2100m², dans l'éco-quartier Bastide-Niel. Ce nouveau quartier, très proche du centre-**ville** de Bordeaux, est facilement accessible en mobilités douces. Proche de l'éco-système Darwin, lieu de vie incontournable de Bordeaux, le bâtiment s'intégrera dans la dynamique multiculturelle de ce quartier entièrement rénové.

Le bâtiment dédié à la musique et à la danse se déploiera sur 6 niveaux (comprenant un entresol) couverts d'un bardage gris métallique nervuré et d'une couverture en résille végétalisée.

Il comprendra : des espaces de formations pour la musique (espaces de pratiques collectives et de salles de pratique individuelle), des espaces de formation pour la danse (2 studios), des espaces d'enseignements théoriques (4 salles), une salle de pratiques collectives et de représentation, un espace pour enseignants, un espace soin/santé, des locaux administratifs et de régie.

RÉSONANCES

Pôle supérieur musique et danse Nouvelle-Aquitaine

Soutenu
par



Région
**Nouvelle-
Aquitaine**



Ville de
BORDEAUX



ville de
poitiers